

Délégation parlementaire en Palestine: 7-14 août 2009

Rapport publié le 25 novembre 2009



Des bénévoles du Comité israélien contre les démolitions de maisons aident à reconstruire la maison d'une famille palestinienne à Jérusalem-Est, en Cisjordanie

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DES DÉPUTÉS	1
SIGLES	3
DÉTAILS SUR LA MISSION	4
Objet	4
Contexte	4
Délégation	5
Itinéraire	5
RECOMMANDATIONS	9
RECOMMANDATION 1 : UNE PAIX DURABLE	9
Plan de paix du président Obama	9
RECOMMANDATION 2 : LE FINANCEMENT	10
UNWRA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)	10
Groupe des 78	11
RECOMMANDATION 3 : LE MUR	12
Bil'in	12
Cour internationale de justice	13
Infrastructures	13
RECOMMANDATION 4 : LES COLONIES	14
Hébron	14
Infrastructures et santé	14
Évictions et démolitions	15
RECOMMANDATION 5 : LE BLOCUS	17

Santé	17
Infrastructures et investissement	19
Tunnels	21
RECOMMANDATION 6 : LES CITOYENS CANADIENS	22
RECOMMANDATION 7 : LE COMMERCE INTERNATIONAL	22
Cour internationale de justice	22
ANNEXE A : LISTE DES RECOMMANDATIONS	23
ANNEXE B : PHOTOGRAPHIES SE RAPPORTANT AUX RECOMMANDATIONS 2-5	26
ANNEXE C : LETTRE DU GROUPE DES 78	30

AVANT-PROPOS DES DÉPUTÉS

Du 7 au 14 août 2009, nous avons effectué une mission humanitaire d'information en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza afin d'y évaluer la situation humanitaire et d'y obtenir des connaissances et une compréhension de première main que nous allons soumettre au Parlement et aux citoyens du Canada.

Nous sommes conscients du fait qu'une longue histoire et divers intérêts différents sont au cœur du conflit israélo-palestinien et de son règlement. Nous souhaitons indiquer clairement que nous n'avons rencontré de représentants ni du gouvernement d'Israël, ni du Hamas. Nous adhérons fermement au principe de la non-violence et croyons que le recours à la violence par quelque partie que ce soit au conflit est inacceptable. Nous considérons que l'existence de deux États, un État israélien et un État palestinien, les deux bénéficiant de garanties de paix et de sécurité, est la seule fin juste de ce conflit.

À la lumière de ces principes et des expériences que nous avons vécues pendant notre mission, nous avons préparé ce rapport et formulé sept recommandations clés, et nous exhortons le gouvernement du Canada de s'employer à ce qu'elles soient mises en œuvre. Le cas échéant, nous avons fait usage de recherches et de statistiques pour étayer nos recommandations.

Nous aimerions exprimer notre gratitude à toutes les personnes qui nous ont aidés dans la planification et la facilitation de notre mission, particulièrement à nos collègues appartenant à la délégation et à l'organisation Code Pink, Kim Elliot, Sarah Marois et Ehab Lotayef, qui se sont dépensés sans compter, et avec succès, pour organiser notre mission à Gaza, et au cinéaste professionnel Jase Tanner. Nous tenons particulièrement à formuler nos plus sincères remerciements à toutes les personnes que nous avons rencontrées pendant notre mission, qui ont pris le temps de partager avec nous leurs connaissances et leurs expériences. L'espoir indéfectible en un meilleur avenir qu'incarnaient tous ceux que nous avons rencontrés était un appel à l'humilité et étonnamment encourageant.

Nous tenons également à remercier Ellie Russell pour son excellente recherche et son aide à la rédaction à toutes les étapes de production du rapport.

Au gouvernement du Canada et à nos collègues députés, nous demandons d'étudier notre rapport et d'y répondre. Nous appelons de nos vœux un débat ouvert et mesuré sur nos recommandations et demandons instamment leur prise en compte et l'accomplissement de progrès sur les enjeux figurant dans ce rapport.

Nous exhortons nos concitoyens à continuer de s'intéresser aux questions abordées dans ce rapport et à trouver des moyens de soutenir la cause de la paix.

Nous dédions notre rapport aux militants palestiniens et israéliens qui collaborent pour susciter des changements, de l'unité et de l'espoir en vue d'un avenir paisible pour leurs peuples.

AIDA- Association for International Development Agencies

AMP – Autorité monétaire palestinienne

AP – Autorité palestinienne

BCAH – Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

É.-U. – États-Unis

FDI – Forces de défense israéliennes

FMI – Fonds monétaire international

Gdi- Gouvernement d'Israël

HCJ- Haute Cour de justice d'Israël

mn- mille nautique

OLP – Organisation de libération de la Palestine

OMS – Organisation mondiale de la santé

ONU - Organisation des Nations Unies

SSP – Soins de santé primaires

TIPH- Présence internationale temporaire des Nations Unies à Hébron

TPO - Territoire palestinien occupé

UNRWA- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

DÉTAILS SUR LA MISSION

Objet

Évaluer la situation humanitaire en Cisjordanie et à Gaza et mieux comprendre ce qui se passe sur place pour en faire ensuite part au Parlement et aux Canadiens¹.

Contexte

Un certain nombre de facteurs contextuels ont déterminé et éclairé notre mission en Jordanie, en Cisjordanie et à Gaza, ceux ayant eu le plus d'influence étant :

- I) Le fait que le Canada a depuis longtemps une politique par rapport au conflit israélo-palestinien² qui comprend une opposition déclarée à un contrôle israélien permanent sur les territoires occupés et à la construction par Israël du mur en Cisjordanie et dans Jérusalem-Est.
- II) Le fait que nous croyons que la réponse du gouvernement du Canada au conflit israélo-palestinien doit s'inspirer du droit international, notamment de la Quatrième Convention de Genève, comme il l'a déjà indiqué dans ses politiques sur le sujet³.
- III) Le fait que la mission a été financée entièrement par les fonds propres des délégués. Le gouvernement du Canada a aidé à la planification et à la facilitation de notre mission en Cisjordanie et en Jordanie; toutefois, nous n'avons reçu aucune aide du gouvernement du Canada pour la deuxième partie de notre mission à Gaza.
- IV) Le fait que nous sommes membres de l'Association parlementaire Canada-Palestine.
- V) Le fait qu'il existe des mouvements civils de plus en plus forts d'un bout à l'autre du Canada, qui réclament des mesures fermes et efficaces pour arriver à une solution pacifique à ce conflit et à la cessation de l'occupation des territoires palestiniens.
- VI) Le fait qu'au moment de notre mission, même au moment de la publication de ce rapport, aucune délégation du gouvernement du Canada ou toute autre délégation de parlementaires canadiens n'a visité Gaza, ni avant, ni après le

¹ Avis aux médias, « Canadian MP's visit Jordan, the West Bank and Gaza », 7 août 2009.

² Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (http://www.international.gc.ca/name-anmo/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra).

³ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (http://www.international.gc.ca/name-anmo/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra).

blocus imposé par Israël, et en dépit du fait que de nombreuses délégations ont séjourné en Israël et en Cisjordanie.

- VII) Le fait que les sanctions israéliennes imposées à Gaza ont commencé en 2006 et que depuis juin 2007, elles reviennent pratiquement à un blocus intégral. Ne peuvent entrer dans la bande de Gaza que 35 types de produits⁴.
- VIII) Le fait que la frontière égyptienne avec Gaza est, dans les faits, scellée depuis 2007.
- IX) Le fait que les infrastructures de Gaza restent gravement éprouvées et que la situation humanitaire y demeure une préoccupation urgente après l'opération militaire menée par les Forces de défense israéliennes (FDI) en décembre 2008 et janvier 2009, connue sous le nom d'opération « Plomb durci ».

Délégation

La délégation se composait de trois parlementaires canadiens, à savoir M^{me} Libby Davies (Nouveau Parti démocratique), M. Richard Nadeau (Bloc Québécois) et M. Borys Wrzesnewskyj (Parti libéral), de trois membres de l'organisation Code Pink⁵, M^{mes} Kim Elliot et Sarah Marois, et M. Ehab Lotayef, et du cinéaste professionnel Jase Tanner. Tous les membres de la délégation ont assisté à la première partie de notre mission en Cisjordanie et en Jordanie. M. Wrzesnewskyj n'a pas pris part à la portion Gaza de la mission.

Itinéraire

Date	Endroit	Organisations/Personnes rencontrées
07.08.09	Départ du Canada à destination d'Amman (Jordanie)	
	Aide reçue du représentant de l'ambassade du Canada (Amman), Andrew Turner	
08.08.09	Amman, Jordanie	Président du Parlement jordanien, M. Adbel Hadi
08.08.09	Amman, Jordanie	Secrétaire général du ministère des

⁴ *Special Report: Two Years Through Siege from the Palestine Trade Centre* (sous la supervision de la Banque mondiale), 7 juillet 2009, p. 3 (<http://www.paltrade.org/cms/images/enpublications/Special%20Report%20-%20Gaza%202%20years%20thru%20siege.pdf>).

⁵ Code Pink est une organisation non gouvernementale américaine qui s'attache à travailler avec les femmes afin qu'il existe des politiques étrangères fondées sur la diplomatie, la compassion et le respect du droit international (<http://www.codepink4peace.org/article.php?list=type&type=3>).

		Affaires étrangères, S.E. Mohammed Al Sieaq
09.08.09	Ramallah, Cisjordanie	Agents du Bureau canadien à Ramallah, M. Graeme McIntyre et M. Alexandre Bilodeau
09.08.09	Ramallah, Cisjordanie	Membres du Département des négociations de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Gabriel R. Fahel et M^{me} Hala Rashed
09.08.09	Ramallah, Cisjordanie	Ministre palestinien des Affaires étrangères, M. Riad Malki
09.08.09	Ramallah, Cisjordanie	Leader du Parti de l'initiative nationale palestinienne, M. Mustafa Barghouthi
09.08.09	Village de Bil'in, Cisjordanie	Conseil municipal de Bil'in et son avocate, M^{me} Emily W. Schaeffer
09.08.09	Jérusalem-Est, Cisjordanie	Formateurs du Service de police palestinien, le col. Fred Lewis et MM. John Pullen, Paul Kernaghan et Walter Sutherland
10.08.09	Jérusalem-Est, Cisjordanie	Le fondateur d'Ir Amim, M. Danny Seidemann
10.08.09	Jérusalem-Est, Cisjordanie	La représentante du Bureau de coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies en Palestine (BCAH), M^{me} Allegra Pacheco
10.08.09	Hébron, Cisjordanie	La Présence internationale temporaire à Hébron (TIPH), MM. Mario Vignati et Philippe Puyo-Tschanz
10.08.09	Hébron, Cisjordanie	Le maire d'Hébron, M. Khaled Osaily
10.08.09	Jérusalem-Est, Cisjordanie	Le coordonnateur du Comité israélien contre la démolition de maisons palestiniennes, M. Jeff Halper (et visite d'une nouvelle maison que construit le Comité)

10.08.09	Jérusalem-Est, Cisjordanie	Les représentants de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA), M^{mes} Barbara Shenstone et Lynn Hastings et M. Ian Mitchell , la représentante de l'Agence canadienne de développement international, M^{me} Sandra Choufani , et le chef du Service de coordination du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), M. John Clarke
11.08.09	Départ de Jérusalem-Est à destination d'El Arish, via Amman (Jordanie) et Le Caire (Égypte)	
12.08.09	Entrée à Gaza par Rafah. Accueil par la représentante de l'UNRWA, M^{me} Stephanie Fox	
12.08.09	Gaza	Visite de Gaza avec la représentante de l'UNRWA, M^{me} Stephanie Fox
12.08.09	Gaza	Visite d'une famille dans un camp de réfugiés de l'UNRWA
12.08.09	Gaza	Des propriétaires d'entreprises, M. Wadie El Masri et M^{me} Ghaidaa Alameer
12.08.09	Gaza	Visite du camp de jour pour enfants de l'UNWRA avec la représentante de l'UNWRA, M^{me} Stephanie Fox
12.08.09	Gaza	Le directeur général de l'UNWRA à Gaza, M. Christer Nordahl
12.08.09	Gaza	Un psychiatre, le D^r Eyad el-Sarraj
12.08.09	Gaza	Le directeur exécutif de l'Union of Health Work Committees, le D^r Youssef Moussa
13.08.09	Gaza	Le président du syndicat des pêcheurs de Gaza, M. Nizar Ayash
13.08.09	Gaza	Visite de tunnels illégaux

13.08.09 Départ de Gaza à destination d'Amman (Jordanie), en passant par Rafah et Le Caire

14.08.09 Départ d'Amman (Jordanie) à destination du Canada

RECOMMANDATIONS

Pour consulter la liste des recommandations, prière de se reporter à l'annexe A. Pour voir des photographies concernant les recommandations 2-5, prises durant notre mission par Kim Elliott, membre de la délégation, prière de se reporter à l'annexe B.

RECOMMANDATION 1 : UNE PAIX DURABLE

Nous recommandons que le gouvernement du Canada réaffirme son attachement à l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, y compris à la création d'un État palestinien⁶, et qu'il fasse tout son possible pour encourager l'administration Obama à continuer de progresser dans la préparation d'un plan de paix pour le Moyen-Orient.

Plan de paix du président Obama

Tout au long de notre mission, nous avons remarqué l'espoir et l'optimisme que nous ont exprimés les personnes que nous avons rencontrées, au sujet de l'appel de l'administration Obama en faveur d'un plan de paix durable pour le Moyen-Orient*. Nous saluons l'engagement du président Obama à publier un plan de paix pour le Moyen-Orient; la nomination de M. George Mitchell au poste d'envoyé spécial au Moyen-Orient; l'appel lancé publiquement par le président Obama à un arrêt de l'implantation de colonies israéliennes⁷; sa déclaration publique sur la création de deux États, élément non négociable d'un règlement pacifique légitime⁸; et les pourparlers trilatéraux qu'il a organisés entre le premier ministre Netanyahu d'Israël et le président Abbas de l'Autorité palestinienne.

Il est évident, selon nous, que ces mesures initiatives prises par le président américain Obama correspondent à ce qui figure depuis longtemps dans la politique du gouvernement du Canada, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*.

⁶ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*, (http://www.international.gc.ca/name-anmo/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra).

⁷ Propos du président Barak Obama, Un nouveau départ, Université du Caire, Le Caire (Égypte), 4 juin 2009, (http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Remarks-by-the-President-at-Cairo-University-6-04-09/). (<http://www.america.gov/st/peacesec-french/2009/June/20090604162956eaifas0.5829126.html>)

⁸ Propos du président Barak Obama, Un nouveau départ, Université du Caire, Le Caire (Égypte), 4 juin 2009 (http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Remarks-by-the-President-at-Cairo-University-6-04-09/), (<http://www.america.gov/st/peacesec-french/2009/June/20090604162956eaifas0.5829126.html>)

* Nous avons appris avec inquiétude que depuis notre mission et au moment de la publication de notre rapport, l'optimisme que nous avons constaté a commencé à se dissiper. Nous estimons que les problèmes qui sont à l'origine de cette perte d'espoir doivent être réglés.

RECOMMANDATION 2 : LE FINANCEMENT

Nous recommandons que le gouvernement du Canada annonce immédiatement une subvention à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'un montant équivalent ou supérieur à celle de 2008, et qu'il la verse rapidement.

UNRWA

Ayant rencontré des représentants de l'UNRWA et des bénéficiaires de ses services, nous sommes fermement convaincus que, sans une contribution concrète du gouvernement du Canada, le travail essentiel accompli par cette organisation sera gravement compromis. L'inaction financière actuelle du gouvernement du Canada constitue, à notre sens, une approche contre-productive de l'application de sa politique de longue date, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*.

Compte tenu du fait que les enfants forment 50 p. 100 de la population de Gaza⁹, nous avons été particulièrement frappés par notre visite aux « Jeux d'été », organisés par l'UNRWA à un de ses camps d'été de jour. Les enfants que nous avons rencontrés étaient heureux de participer aux activités qui leur étaient offertes et il demeure évident pour nous que les camps d'été de jour offrent une soupape très nécessaire à ces enfants et un répit à leurs parents, qui sont tous des réfugiés. Parmi les activités proposées aux enfants pendant les « Jeux d'été » et les camps d'été de jour, figurent arts et artisanats, cours de natation, fabrication de cerfs-volants et activités sportives, dont le football et l'athlétisme¹⁰. L'UNRWA offre également un accès à une éducation élémentaire et préparatoire gratuite à tous les enfants réfugiés palestiniens¹¹. Ce sont cette génération et les générations futures qui porteront le fardeau de la destruction et de la dégradation que nous avons observées à Gaza. Nous avons donc la ferme conviction qu'il faut permettre la poursuite et l'essor de programmes du type de ceux que l'UNRWA met en œuvre afin que les enfants reçoivent l'éducation et les débouchés dont ils ont besoin pour accéder à un avenir meilleur.

Nous avons pris note des propos tenus par l'honorable Bev Oda lors d'une réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes le 27 mai 2009, dans lesquels elle a affirmé : « Nous appuyons les efforts de l'Office, car ce dernier joue effectivement un rôle important. Par

⁹ UNRWA, publication du Bureau sur le terrain à Gaza, *Jeux d'été de l'UNRWA 2008* (<http://www.un.org/unrwa/publications/GazaFO/SummerGames.pdf>).

¹⁰ UNRWA, publication du Bureau sur le terrain à Gaza, *Jeux d'été de l'UNRWA 2008* (<http://www.un.org/unrwa/publications/GazaFO/SummerGames.pdf>).

¹¹ Programmes d'éducation : Réalisations de l'UNRWA (<http://www.un.org/unrwa/programmes/education/achievement.html>).

contre, il y a un certain nombre de questions qui se posent au sujet de cet organisme¹². » Nous croyons qu'il importe que le gouvernement du Canada clarifie sa position sur l'UNRWA et ses intentions à l'égard d'une contribution financière à l'UNRWA.

Le Canada figure parmi les « principaux soutiens » de l'UNWRA¹³, à qui il a fait don, au total, de 28 052 235 \$US en 2008, ce qui le classe au septième rang des États donateurs pour l'année dernière¹⁴. Cette donation totale comprenait des dons séparés au fonds général de l'UNWRA, en réponse aux appels à une aide d'urgence et pour le financement de la réforme organisationnelle de l'UNWRA.

À l'heure où nous publions ce rapport, le gouvernement du Canada a seulement promis 2 461 034 dollars américains à l'UNWRA pour son plan de redressement et de reconstruction rapide de Gaza. Il n'a fait aucune autre promesse en ce qui concerne les deux autres appels lancés par l'UNWRA, à savoir l'appel de 2009 pour une aide d'urgence et l'appel de 2009 pour des secours et un relèvement rapide du camp de Nahr-el-Bared, au Liban¹⁵.

Groupe des 78

Nous avons pris note de la lettre envoyée au premier ministre Stephen Harper au nom du Groupe des 78¹⁶ exhortant le gouvernement du Canada à accorder une aide financière à l'UNRWA. (*Voir annexe C.*)

¹² Témoignage présenté au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes le 27 mai 2009 (<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3925584&Mode=1&Parl=40&Ses=2&Language=F>).

¹³ Our Partners, site Web de l'UNWRA (<http://www.un.org/unrwa/donors/p02.html>).

¹⁴ Les 20 premiers États donateurs de l'UNWRA en 2008, UNWRA (http://www.un.org/unrwa/donors/docs/top_20_state_donors_2008.pdf).

¹⁵ Partners and Resources, UNWRA (<http://www.un.org/unrwa/donors/index.html>).

¹⁶ Le Groupe des 78 est une association sans caractère officiel de Canadiens qui cherchent à promouvoir des priorités mondiales pour la paix et le désarmement, un développement équitable et durable et un système des Nations Unies renouvelé et solide (<http://www.web.net/~group78/french/Who/historyf.shtml>).

RECOMMANDATION 3 : LE MUR

- I) Nous recommandons que le gouvernement du Canada réaffirme son opposition à la construction du mur par Israël, et à toute mesure prise à cet effet, à l'intérieur des territoires occupés de Cisjordanie et dans Jérusalem-Est¹⁷.
- II) Nous recommandons que le gouvernement du Canada fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que le gouvernement israélien respecte la décision rendue en 2007 par la Haute Cour de justice israélienne contre le décret de confiscation des terres n° Tav/40/0 [Bil'in]¹⁸.
- III) Nous recommandons que le gouvernement du Canada demande que le recours par des civils à des moyens de protestation non violents contre ce que le gouvernement du Canada lui-même qualifie d'inacceptable ou d'illégal, soit autorisé.

Bil'in

Ayant rencontré les membres du conseil municipal de Bil'in, nous sommes profondément préoccupés par les conséquences sur le plan humanitaire de l'existence persistante et du prolongement du mur construit par les Israéliens. Le village palestinien de Bil'in s'est vu privé de 60 % de ses terres, y compris agricoles, annexées par le gouvernement israélien pour y installer des colonies et celui-ci a poursuivi la construction d'un mur de séparation pour diviser les terres occupées¹⁹. Les habitants de Bil'in organisent toutes les semaines des manifestations pacifiques pour protester contre ce qu'ils qualifient de création d'une « prison à ciel ouvert » où ils vivront emprisonnés, mais en réponse à ces manifestations, les soldats israéliens organisent fréquemment des raids de nuit violents et ils procèdent à des arrestations²⁰. Ainsi, au cours d'un incident, en avril 2009, un manifestant atteint par une grenade lacrymogène est mort²¹. À l'heure où nous publions ce rapport, la décision rendue en 2007 par la Haute Cour de justice israélienne (HCJ) contre le décret de confiscation des terres n° Tav/40/0 (visant Bil'in) n'est toujours pas appliquée. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies, depuis 2007, la HCJ israélienne a rejeté deux propositions des forces de défense israéliennes, car les

¹⁷ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (http://www.international.gc.ca/name-anmo/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra).

¹⁸ Point 42 de la HCJ 8414/05 sur le 18 février 2007 (http://elyon1.court.gov.il/files_eng/05/140/084/n25/05084140.n25.pdf).

¹⁹ Site Web de Bil'in, un village de Palestine (<http://www.bilin-village.org/francais/discover-bilin/>).

²⁰ Site Web de Bil'in, un village de Palestine (<http://www.bilin-village.org/francais/discover-bilin/>).

²¹ BCAH, *The Humanitarian Monitor*, juillet 2009, p. 3 (http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_2009_june_english.pdf).

conséquences du mur sur le plan humanitaire pour les villageois de Bil'in n'y sont pas convenablement prises en considération, et elle a précisé que « le nouveau tracé du mur doit tenir compte uniquement des besoins en matière de sécurité des zones actuellement habitées de la colonie israélienne voisine et pas de ceux de la zone où il est prévu qu'elle s'étende²² ». Nous avons également pris note de nouveaux développements à Bil'in depuis notre visite, à savoir l'arrestation, après une plainte du groupe de défense des droits de la personne Yesh Din auprès du procureur militaire, d'un soldat des forces de défense israéliennes pour une agression présumée contre un manifestant à Bil'in²³.

Cour internationale de justice

Nous avons pris note de l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de justice où elle déclare que « la construction du mur dresse un obstacle grave à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et viole de ce fait l'obligation incombant à Israël de respecter ce droit²⁴. »

Infrastructures

Nous avons remarqué que le dernier Rapport économique au Comité de liaison ad hoc de la Banque mondiale souligne que « le gouvernement israélien a aménagé dernièrement dans le mur de séparation des points de passage commerciaux qui risquent de devenir une autre contrainte importante pour les entreprises palestiniennes [...] Quand il aura fini de construire le mur et qu'il aura complètement éliminé la possibilité pour les expéditeurs palestiniens d'utiliser des camions sous immatriculation israélienne, le trafic et l'attente aux points de passage devraient augmenter. Donc, l'aménagement de points de passage commerciaux et l'obligation de transferts multiples créent encore une autre difficulté pour les entreprises palestiniennes, aussi bien que puissent fonctionner les points de passage²⁵ [traduction].

²² BCAF, *The Humanitarian Monitor*, juillet 2009, p. 3

(http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_2009_june_english.pdf).

²³ Ynet.com News Report (<http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-3786775,00.html>).

²⁴ Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, 9 juillet 2004, p. 137 (<http://www.icj-cij.org/docket/index.php?p1=3&p2=4&k=5a&case=131&code=mwp&p3=4&lang=fr&PHPSESSID=c564b431fc5bc0eddb5e8fddac4c02cb>).

²⁵ Banque mondiale, *Rapport économique au Comité de liaison ad hoc : Palestinian Economic Prospects: Gaza Recovery and West Bank Revival*, Rapport économique au Comité de liaison ad hoc, Banque mondiale, 8 juin 2009, p. 30

(<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCJune09Reportfinal.pdf>)

[traduction].

RECOMMANDATION 4 : LES COLONIES

- I) Nous recommandons que le gouvernement du Canada soutienne le président Obama en demandant publiquement l'arrêt de la multiplication des colonies israéliennes²⁶ et qu'il s'oppose publiquement à toute nouvelle implantation de colonie israélienne lorsqu'une telle activité est portée à son attention par une source fiable.**
- II) Nous recommandons que le gouvernement du Canada affirme que la question du démantèlement d'un bon nombre de colonies israéliennes de peuplement illégales doit être abordée et résolue dans le cadre d'un accord de paix global, juste et durable et de la création d'un État palestinien.**
- III) Nous recommandons que le gouvernement du Canada voie s'il est faisable pour le Canada de devenir membre de la Présence internationale temporaire à Hébron (TIPH) en contribution à la recherche d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.**

Hébron

Ayant visité la ville de Hébron et rencontré son maire et des représentants de la TIPH, nous considérons que la situation de Hébron sur le plan de la sécurité a des répercussions constantes sur la recherche d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous reconnaissons que la ville de Hébron revêt une importance historique et religieuse, que de nombreux intérêts différents sont en présence dans la ville et qu'il y a des antécédents de tension et de violence à prendre en compte. Nous sommes d'avis qu'il est vital que la situation à Hébron soit résolue pacifiquement afin qu'un niveau de vie normal et juste puisse être établi pour tous ses résidents. C'est pourquoi nous saluons l'action de la TIPH, qui aide à faire en sorte que les violations des droits de la personne, du droit international humanitaire et des accords pertinents soient consignées. La TIPH est une mission d'observation civile cantonnée dans la ville de Hébron qui fait fonction de témoin neutre et surveille la situation à Hébron et en fait rapport aux autorités israéliennes et palestiniennes et à ses six États membres²⁷.

Infrastructures et santé

Nous avons remarqué que le dernier Rapport économique au Comité de liaison ad hoc de la Banque mondiale souligne que « les nombreux barrages routiers, zones fermées, routes à circulation restreinte et les colonies croissantes imposés par les Israéliens scindent les communautés palestiniennes en cantons isolés, font augmenter les frais de transport et limitent considérablement la capacité des entreprises palestiniennes de

²⁶ Propos du président Barak Obama, Un nouveau départ, Université du Caire, Le Caire (Égypte), 4 juin 2009 (http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Remarks-by-the-President-at-Cairo-University-6-04-09/ et <http://www.america.gov/st/peacesec-french/2009/June/20090604162956eaifas0.5829126.html>).

²⁷ Site Web de la Présence internationale temporaire à Hébron (http://www.tiph.org/en/About_TIPH/).

réaliser des économies d'échelle²⁸. » On lit aussi dans le rapport que « la destruction répétée d'arbres, de résidences privées et d'infrastructures publiques, ainsi que l'empiètement des colons sur des terrains privés, créent un état d'insécurité permanente qui décourage les Palestiniens d'investir dans le secteur C » [aux termes de l'Accord intérimaire d'Oslo de 1995]²⁹.

Nous avons également pris note du rapport *Les Palestiniens ont soif de justice*, d'Amnistie Internationale, qui met en relief une des inégalités les plus frappantes, et même les plus dangereuses, entre les collectivités palestiniennes et les colonies israéliennes illégales. Ce rapport souligne que « dans certaines zones de la Cisjordanie, les colons israéliens consomment jusqu'à 20 fois plus d'eau par personne que leurs voisins palestiniens, qui survivent avec à peine 20 litres d'eau par jour et par personne, soit la quantité minimale recommandée par l'OMS en situation d'urgence³⁰. »

Évictions et démolitions

Nous nous sommes retrouvés directement confrontés à la question des évictions et des démolitions de maisons lorsque nous avons rencontré par hasard des membres de la famille Hanoun à notre arrivée à Jérusalem-Est le 8 août. Nous avons été témoins d'une certaine tension et d'une intervention de la police devant une petite colonie israélienne illégale entre des colons israéliens et un groupe de Palestiniens qui avaient récemment été évincés de leurs maisons. Après avoir observé une partie de cette altercation, nous avons parlé à la famille Hanoun, qui était rassemblée dans une rue voisine. Elle nous a dit qu'elle dort maintenant dans la rue en face de la maison qui avait appartenu à sa famille pendant des générations et qui abrite maintenant des colons israéliens. Malgré le fait que la maison avait été construite en 1956 et appartenait à la famille Hanoun, la famille avait été évincée par la force de sa maison au petit matin moins d'une semaine avant que nous ne la rencontrions. Un membre de la famille, une jeune étudiante en psychologie à l'Université de Jérusalem, qui a été blessée durant l'éviction, nous a dit qu'on ne leur a pas donné le temps de sortir leurs effets personnels de leur maison et que son ordinateur portable avait été complètement détruit pendant l'éviction. Une source officielle nous a ultérieurement appris que les

²⁸ Banque mondiale, *Rapport économique au Comité de liaison ad hoc : Palestinian Economic Prospects: Gaza Recovery and West Bank Revival* », 8 juin 2009, p. 30

(<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCJune09Reportfinal.pdf>)
[traduction].

²⁹ Banque mondiale, *Rapport économique au Comité de liaison ad hoc : Palestinian Economic Prospects: Gaza Recovery and West Bank Revival* », 8 juin 2009, p. 28

(<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCJune09Reportfinal.pdf>)
[traduction].

³⁰ Amnistie Internationale, *Les Palestiniens ont soif de justice. Les restrictions de l'accès à l'eau dans les Territoires palestiniens occupés*, octobre 2009

(<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/MDE15/028/2009/fr/f209915f-2909-4624-ba47-18856967669e/mde150282009fra.pdf>).

effets personnels de la famille Hanoun avaient été sortis de leur maison, jetés dans un camion et déversés dans un terrain vague.

Nous avons noté qu'au cours de la seule année 2009, le BCAH a enregistré, au total, la démolition de 221 structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, démolitions qui ont entraîné le déplacement de 531 personnes et en ont touché 489 autres³¹. Au cours de notre mission, nous avons été encouragés par le travail inlassable du Comité israélien contre la démolition de maisons. Nous pensons fermement, cependant, qu'il est injuste et inexcusable tout d'abord qu'il faille reconstruire des maisons palestiniennes et, ensuite, que ce soit des organisations comme ce Comité, qui dépendent de dons de particuliers et de pays étrangers, qui doivent s'en charger.

³¹ BACH, *The Humanitarian Monitor*, juillet 2009, p. 5.
(http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_the_humanitarian_monitor_2009_june_english.pdf).

RECOMMANDATION 5 : LE BLOCUS

À la lumière de la détérioration des conditions économiques, sanitaires et sociales à Gaza par suite de l'imposition du blocus par Israël, conditions exacerbées par des actions qui ont conduit à l'Opération « Plomb durci » et des actions pendant cette opération³², nous recommandons d'urgence :

- I) Que le gouvernement du Canada affirme qu'il est urgent et nécessaire de mettre fin au blocus pour normaliser les conditions de vie quotidienne des Gazaouis et pour remettre en état les infrastructures économiques et civiles de Gaza.
- II) Que le gouvernement du Canada affirme que le blocus imposé par les Israéliens à Gaza contribue à la croissance d'une économie non viable et non durable à Gaza, y compris à la contrebande de biens passant par des tunnels illégaux.
- III) Que le gouvernement du Canada affirme que la détérioration des conditions économiques, sanitaires et sociales à Gaza par suite de l'imposition du blocus par Israël et la construction et l'utilisation de tunnels illégaux à Gaza constituent un obstacle à un accord de paix juste, global et durable.
- IV) Que le gouvernement du Canada fasse tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir l'action diplomatique visant à obtenir une fin rapide et durable du blocus contre Gaza et de la construction et de l'utilisation de tunnels illégaux à Gaza.

Santé

Nous avons été frappés, pendant notre mission à Gaza, par l'état de dévastation des systèmes de traitement des déchets et des eaux usées en raison des dégâts infligés à l'usine de traitement des eaux et à d'autres secteurs pendant l'opération Plomb durci. Nous restons profondément préoccupés par le fait que le blocus imposé par les Israéliens empêche de reconstruire ou de remettre en état ces secteurs et perpétue une situation sanitaire désastreuse à Gaza. Nous avons constaté que dans le Nord de

³² Amnistie Internationale, *Israël/Gaza : L'Opération « Plomb Durci : 22 jours de mort et de destruction*, 2009, p 61 (<http://www.amnesty.org/en/library/asset/MDE15/015/2009/en/8f299083-9a74-4853-860f-0563725e633a/mde150152009en.pdf>); Oxfam International, *Rebuilding Gaza: putting people before politics*, Note d'information, juin 2009, p. 2 (<http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-rebuilding-gaza-0906.pdf>); et BACH et Association for International Development Agencies (AIDA), *Déclaration de presse : Des organisations humanitaires profondément préoccupées par la crise de l'eau et de l'assainissement qui se poursuit à Gaza. Appel à une ouverture immédiate des points de passage de Gaza*, 3 septembre 2009 (http://www.ochaopt.org/documents/hc_aida_statement_gaza_watsan_20090803_english.pdf).

Gaza, 10 000 personnes environ n'ont pas accès à de l'eau courante³³. Nous avons pris note de ce que, dans son évaluation de la situation sanitaire à Gaza, l'Organisation mondiale de la santé (OMS)³⁴ déclare que « des échantillons prélevés dans le réseau de distribution public, dans des réservoirs et dans des puits ont révélé que l'eau est contaminée dans des secteurs durement touchés par la guerre » et que « la diarrhée aqueuse ainsi que la diarrhée sanglante aiguë et l'hépatite virale restent les principales causes de morbidité parmi les maladies infectieuses signalées chez les réfugiés de la bande de Gaza ». L'Organisation ajoute que « faute de matériaux de construction, on ne répare pas adéquatement les hôpitaux et les établissements de soins de santé primaires qui ont subi des dommages structurels³⁵ ».

Il est essentiel, selon nous, que les services de santé de Gaza deviennent pleinement opérationnels pour pouvoir procéder à des évaluations sanitaires précises et approfondies sur la population de Gaza. L'OMS explique qu'il « reste toujours prioritaire d'obtenir des données sur la prévalence, la répartition et les caractéristiques des maladies à Gaza et nécessaire d'étayer par des informations des interventions plus efficaces et appropriées³⁶ ». Au cours de notre séjour, nous avons rencontré le D^r Eyad el-Sarraj, psychiatre palestinien, afin de parler de l'impact psychologique de l'opération Plomb durci sur la population de Gaza. Le tableau qu'il nous a dressé de la situation est très préoccupant. Nous avons par la suite relevé un article qu'il a rédigé et dans lequel il déclare que « pour les enfants, les effets psychologiques sont graves et traumatisants. Si beaucoup d'enfants blessés se retrouvent avec un handicap physique permanent, beaucoup plus encore souffrent de troubles psychologiques. La prévalence de symptômes névrotiques et de problèmes de comportement chez les enfants, comme la désobéissance et l'irritabilité, est élevée. Nous avons également noté les statistiques d'une étude menée par l'OMS qui révèle des signes de détresse liés à la guerre chez des enfants de moins de 14 ans, y compris des problèmes de concentration et des troubles du sommeil. Nous avons également noté que, dans son étude, l'OMS constate

³³ BACH, *Special Focus*, août 2009, p. 4

(http://www.ochaopt.org/documents/Ocha_opt_Gaza_impact_of_two_years_of_blockade_August_2009_english.pdf).

³⁴ Organisation mondiale de la santé, *Évaluation de la situation sanitaire à Gaza*, juillet 2009, p. 6

([http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20\(29Jun09\).pdf](http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20(29Jun09).pdf)).

³⁵ Organisation mondiale de la santé, *Évaluation de la situation sanitaire à Gaza*, juillet 2009, p. 1

([http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20\(29Jun09\).pdf](http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20(29Jun09).pdf)) [traduction].

³⁶ Organisation mondiale de la santé, *Évaluation de la situation sanitaire à Gaza*, juillet 2009, p. 5

([http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20\(29Jun09\).pdf](http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20(29Jun09).pdf)) [traduction].

que « les médecins généralistes des centres de soins de santé primaires ne sont guère aptes à diagnostiquer des problèmes psychiatriques³⁷ ».

Infrastructures et investissement

Nous avons constaté que l'UNWRA avait dû interrompre tous les projets de construction, y compris la reconstruction de logements, d'unités de relogement et de refuges, et les projets d'infrastructure d'assainissement, parce que les matériaux de construction ne figurent pas sur la liste des produits que les Israéliens laissent entrer dans Gaza sous blocus³⁸.

Pendant notre séjour, nous avons constaté les dommages importants infligés à la zone industrielle de Karni au cours de l'opération Plomb durci. Nous avons, par ailleurs, pris note pendant notre visite des pêcheries sur le quai de Gaza et notre rencontre avec le président du syndicat des pêcheurs de Gaza, de l'incidence négative des limites imposées sur les Israéliens à la pêche palestinienne. Il est, en fait, interdit à ces pêcheurs de pêcher à plus de 3 milles nautiques des côtes, ce qui non seulement limite les prises, et nuit aux 3 500 foyers qui dépendent de la pêche, mais est moins aussi que les 17 milles nautiques stipulés dans les Accords d'Oslo³⁹.

Nous avons également constaté qu'en juin 2009, il y avait 1 090 932 réfugiés inscrits dans la bande de Gaza⁴⁰ et qu'au premier trimestre de 2009, 41,5 % de la population active de Gaza était au chômage⁴¹.

Nous avons remarqué que le dernier Rapport économique au Comité de liaison ad hoc de la Banque mondiale souligne que « les sommes d'argent importantes promises à la Conférence internationale visant à soutenir l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza (Charm El-Cheikh, 2 mars 2009) ne se sont pas encore traduites par des progrès tangibles vers la reconstruction de Gaza à cause de régime de fermeture extrême auquel est soumise la bande de Gaza⁴² ». Le blocus imposé par

³⁷ Organisation mondiale de la santé, *Évaluation de la situation sanitaire à Gaza*, juillet 2009, p. 8 ([http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20\(29Jun09\).pdf](http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20(29Jun09).pdf)) [traduction].

³⁸ Rapport du bureau local de l'UNWRA à Gaza sur les infrastructures (<http://www.un.org/unrwa/publications/GazaFO/infrastructure.pdf>).

³⁹ BCAF, *Special Focus*, août 2009, p. 7-8 (http://www.ochaopt.org/documents/Ocha_opt_Gaza_impact_of_two_years_of_blockade_August_2009_english.pdf).

⁴⁰ Chiffres de l'UNWRA au 30 juin 2009 (<http://www.un.org/unrwa/publications/pdf/uif-june09.pdf>).

⁴¹ BCAF, *Special Focus*, août 2009, p. 7-8 (http://www.ochaopt.org/documents/Ocha_opt_Gaza_impact_of_two_years_of_blockade_August_2009_english.pdf).

⁴² Banque mondiale, *Rapport économique au Comité de liaison ad hoc : Palestinian Economic Prospects: Gaza Recovery and West Bank Revival*, 8 juin 2009, p. 5 (<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCJune09Reportfinal.pdf>) [traduction].

Israël n'a pas seulement des effets négatifs sur des biens importés, mais aussi sur les biens exportés. Nous avons noté que dans la note d'information d'Oxfam international sur la reconstruction de Gaza, on affirme que malgré « une certaine attention médiatique sur l'exportation d'œilletons, négociée par les Pays-Bas en date du 12 février 2009, seulement 14 chargements de camion, d'un volume d'environ 650 000 fleurs, ont été autorisés à l'exportation, sur un total prévu de 6 millions de fleurs qui seront produites cette saison » [traduction]. On lit ensuite dans le rapport : « L'inversion du développement résultant du blocus a été exacerbée par l'opération militaire israélienne Plomb durci, qui a provoqué de vastes dégâts et de la destruction de l'infrastructure civile de Gaza⁴³ » [traduction]. Nous avons également pris note du fait que le Fonds monétaire international (FMI) a affirmé que « la croissance du secteur privé, l'investissement et la reconstruction dans les territoires palestiniens continueront d'être entravés tant et aussi longtemps que les restrictions à la frontière et aux déplacements ne seront pas levées à la fois pour la Cisjordanie et pour Gaza⁴⁴ ».

Nous sommes préoccupés par l'incidence des restrictions imposées par le gouvernement d'Israël sur l'entrée d'argent liquide à Gaza. Nous avons pris note du dernier Rapport économique au Comité de liaison ad hoc de la Banque mondiale, qui énumère les incidences actuelles et potentielles de cette restriction. Le rapport affirme que « le niveau de vie à Gaza a déjà subi les conséquences négatives du blocus et le manque de liquidités a entraîné un fardeau supplémentaire [...] » et qu'il a « [...] frappé des ménages tributaires de transferts d'argent de la part de l'AP, de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de l'UNWRA qui sont ciblés pour aider les ménages les plus pauvres ». La Banque mondiale ajoute que « le manque de réserves bancaires a réduit le rôle des banques dans l'activité économique de Gaza, car la plupart des transactions se font maintenant en espèces et par des voies non réglementées, et que cela a « [...] réduit l'efficacité de l'action de l'AMP [Autorité monétaire palestinienne] visant à combattre le blanchiment d'argent. Cela a également été hautement bénéfique aux groupes qui ont accès à de l'argent liquide provenant de l'extérieur du système bancaire et qui contrôlent les voies non bancaires informelles⁴⁵. »

Il est essentiel, selon nous, de remettre en état les infrastructures de Gaza pour que les entreprises puissent prospérer et, notamment, pour encourager à investir dans des secteurs autres que ceux des tunnels illégaux qui relient Gaza à l'Égypte.

⁴³ Oxfam International, *Rebuilding Gaza: putting people before politics*, Note d'information, juin 2009, p. 4 (<http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-rebuilding-gaza-0906.pdf>).

⁴⁴ Fonds monétaire international, *Note de programme sur la Cisjordanie et Gaza* (<http://www.imf.org/external/np/country/notes/wbg.htm>).

⁴⁵ Banque mondiale, *Rapport économique au Comité de liaison ad hoc : Palestinian Economic Prospects: Gaza Recovery and West Bank Revival* », 8 juin 2009, p 24 (<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCJune09Reportfinal.pdf>).

Les tunnels

Il est clair, à nos yeux, pour nous être rendus là où se trouvent des tunnels illégaux utilisés pour faire entrer à Gaza, en contrebande, des marchandises en provenance d'Égypte, qu'à cause du blocus israélien, la population de Gaza est obligée de recourir à des méthodes illégales et presque forcément dangereuses, voire mortelles, pour obtenir des biens et des services qui l'aideront à vivre normalement. Quand les seuls moyens de se procurer des biens et des services essentiels sont illégaux, les principes fondamentaux de la société civile commencent à se lézarder et la désillusion, la colère et l'agitation montent. D'autres aspects peuvent également être touchés. Ainsi, nous avons remarqué que le dernier Rapport économique au Comité de liaison ad hoc de la Banque mondiale explique que « confrontés à une situation où les possibilités d'emploi se font plus rares et où les salaires baissent, les hommes ne participent plus à la vie active et à la sphère publique plus généralement, et ils se sentent émasculés et impuissants⁴⁶ ». En fait, il ressort d'une étude de l'OMS que 43,4 % des patients au chômage étudiés souffraient de détresse psychologique, contre 25,6 % pour les patients qui avaient un emploi⁴⁷.

Nous sommes convaincus que la création d'un marché légal et concurrentiel, capable de prospérer à Gaza, est la seule façon de mettre fin à la dépendance quotidienne envers des biens et des services illégaux. Nous sommes également convaincus qu'il est possible de créer un tel marché en mettant fin rapidement et de façon durable au blocus israélien et en permettant qu'un flux régulier de biens et de services répondant à la demande des Gazaouis franchisse la frontière entre Israël et Gaza. Nous estimons que pour cela se concrétiser, il faudrait que cela intervienne de concert avec la cessation immédiate de l'appui aux tunnels illégaux accordé par la population de Gaza et de sa participation à ce système.

⁴⁶ Banque mondiale, *Rapport économique au Comité de liaison ad hoc : Palestinian Economic Prospects: Gaza Recovery and West Bank Revival* », 8 juin 2009, p. 32

(<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/AHLCJune09Reportfinal.pdf>)

[traduction].

⁴⁷ Organisation mondiale de la santé, *Évaluation de la situation sanitaire à Gaza*, juillet 2009, p. 8

([http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20\(29Jun09\).pdf](http://www.emro.who.int/palestine/reports/monitoring/WHO_special_monitoring/gaza/Gaza%20Health%20Assessment%20(29Jun09).pdf)).

RECOMMANDATION 6 : LES CITOYENS CANADIENS

Nous recommandons que le gouvernement du Canada fasse enquête et cherche immédiatement à faire changer toute méthode employée par le gouvernement israélien pour empêcher des citoyens canadiens d'origine palestinienne de jouir des droits de passage normalement accordés aux citoyens canadiens, pour la seule raison qu'ils sont d'origine palestinienne.

RECOMMANDATION 7 : LE COMMERCE INTERNATIONAL

- I) Nous recommandons que le gouvernement du Canada établisse, aussi rapidement que possible, si le Canada reçoit actuellement ou pourrait avoir reçu à un moment donné des biens importés de zones qu'il considère lui-même comme illégalement occupées⁴⁸, aux termes des dispositions de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël*, et qu'il rende ses conclusions publiques.
- II) Nous recommandons que, si de tels biens sont actuellement reçus ou pourraient à tout moment être reçus, le gouvernement du Canada cherche à modifier la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël* afin d'exclure tous les biens provenant de zones que le gouvernement du Canada considère lui-même comme occupées illégalement.

Cour internationale de justice

Nous avons pris note de ce que, dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice déclare que « tous les États sont dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction⁴⁹ ».

⁴⁸ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien* (http://www.international.gc.ca/name-anmo/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra).

⁴⁹ Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, 9 juillet 2004, p. 138 (<http://www.icj-cij.org/docket/index.php?p1=3&p2=4&k=5a&case=131&code=mwp&p3=4&lang=fr&PHPSESSID=c564b431fc5bc0eddb5e8fddac4c02cb>).

ANNEXE A : LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 : UNE PAIX DURABLE

Nous recommandons que le gouvernement du Canada réaffirme son attachement à l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, y compris à la création d'un État palestinien, et qu'il fasse tout son possible pour encourager l'administration Obama à continuer de progresser dans la préparation d'un plan de paix pour le Moyen-Orient.

RECOMMANDATION 2 : LE FINANCEMENT

Nous recommandons que le gouvernement du Canada annonce immédiatement une contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'un montant équivalent ou supérieur à celle de 2008, et qu'il la verse rapidement.

RECOMMANDATION 3 : LE MUR

- I) Nous recommandons que le gouvernement du Canada réaffirme son opposition à la construction du mur par Israël, et à toute mesure prise à cet effet, à l'intérieur des territoires occupés de Cisjordanie et dans Jérusalem-Est.
- II) Nous recommandons que le gouvernement du Canada fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que le gouvernement israélien respecte la décision rendue en 2007 par la Haute Cour de justice israélienne contre le décret de confiscation des terres n° Tav/40/0 [Bil'in].
- III) Nous recommandons que le gouvernement du Canada demande que le recours par des civils à des moyens de protestation non violents contre ce que le gouvernement du Canada lui-même qualifie d'inacceptable ou d'illégal, soit autorisé.

RECOMMANDATION 4 : LES COLONIES

- I) Nous recommandons que le gouvernement du Canada soutienne le président Obama en demandant publiquement un arrêt des colonies israéliennes et qu'il s'oppose publiquement à toute nouvelle implantation de colonie israélienne lorsqu'une telle activité est portée à son attention par une source fiable.
- II) Nous recommandons que le gouvernement du Canada affirme que la question du démantèlement d'un bon nombre de colonies israéliennes de peuplement illégales doit être abordée et résolue dans le cadre d'un accord de paix global, juste et durable et de la création d'un État palestinien.
- III) Nous recommandons que le gouvernement du Canada voie s'il est faisable pour le Canada de devenir membre de la Présence internationale temporaire à

Hébron (TIPH) en contribution à la recherche d'une paix juste, durable et globale dans les Territoires occupés et au Moyen-Orient.

RECOMMANDATION 5 : LE BLOCUS

- I) Nous recommandons que le gouvernement du Canada affirme qu'il est urgent et nécessaire de mettre fin au blocus pour normaliser les conditions de vie quotidienne des Gazaouis et pour remettre en état les infrastructures économiques et civiles de Gaza.
- II) Nous recommandons que le gouvernement du Canada affirme que le blocus imposé par les Israéliens à Gaza contribue à la croissance d'une économie non viable et non durable à Gaza, y compris à la contrebande de biens passant par des tunnels illégaux.
- III) Nous recommandons que le gouvernement du Canada affirme que la détérioration des conditions économiques, sanitaires et sociales à Gaza par suite de l'imposition du blocus par Israël et la construction et l'utilisation de tunnels illégaux à Gaza constituent un obstacle à un accord de paix juste, global et durable.
- IV) Nous recommandons donc que le gouvernement du Canada fasse tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir l'action diplomatique visant à obtenir une fin rapide et durable du blocus contre Gaza et de la construction et de l'utilisation de tunnels illégaux à Gaza.

RECOMMANDATION 6 : LES CITOYENS CANADIENS

Nous recommandons que le gouvernement du Canada fasse enquête et cherche immédiatement à faire changer toute méthode employée par le gouvernement israélien pour empêcher des citoyens canadiens d'origine palestinienne de jouir des droits de passage normalement accordés aux citoyens canadiens, pour la seule raison qu'ils sont d'origine palestinienne.

RECOMMANDATION 7 : LE COMMERCE INTERNATIONAL

- I) Nous recommandons que le gouvernement du Canada établisse, aussi rapidement que possible, si le Canada reçoit actuellement ou pourrait avoir reçu à un moment donné des biens importés de zones qu'il considère lui-même comme illégalement occupées, aux termes des dispositions de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël*, et qu'il rende ses conclusions publiques.
- II) Nous recommandons que si de tels biens sont actuellement reçus ou pourraient à tout moment être reçus, que le gouvernement du Canada cherche à modifier la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël* afin d'exclure

tous biens provenant de zones que le gouvernement du Canada considère lui-même comme illégalement occupées.

ANNEXE B : PHOTOGRAPHIES SE RAPPORTANT AUX RECOMMANDATIONS 2-5

Toutes les photographies ont été prises par Kim Elliott, membre de la délégation.

RECOMMANDATION 2 : LE FINANCEMENT



Rencontre d'une famille vivant dans un camp de réfugiés de l'UNWRA sur la plage, à Gaza.



Enfants fréquentant un camp de jour de l'UNWRA pendant leurs « Jeux d'été », à Gaza.

RECOMMANDATION 3 : LE MUR



Partie du mur construit par Israël; il passe par le village de Bil'in et est le théâtre de manifestations pacifiques hebdomadaires.



Portion récemment construite du mur à Jérusalem-Est.

RECOMMANDATION 4 : LES COLONIES



Rencontre du maire d'Hébron, M. Khaled Osaily.



Un bénévole du Comité israélien contre les démolitions de maisons et un jeune Palestinien travaillent ensemble pour reconstruire une maison à Jérusalem-Est, en Cisjordanie.

RECOMMANDATION 5 : LE BLOCUS



Tunnels illégaux servant à la contrebande de biens à Gaza.



Immeubles de Gaza détruits pendant l'opération « Plomb durci ». En raison du blocus imposé par Israël, il est impossible d'obtenir des matériaux de construction.

ANNEXE C : LETTRE DU GROUPE DES 78



145, rue Spruce, bureau 206 ~ Ottawa (Ontario) K1R 6P1 ~ Canada
Tél. : 613-230-0860 ~ Téléc. : 613-563-0017 ~ Courriel : group78@web.net
Web : www.group78.org

2 octobre 20009

Le très honorable Stephen Harper

Premier ministre

Édifice Langevin

80, rue Wellington

Ottawa (Ontario) K1A 0A

Monsieur le Premier Ministre,

Au nom du conseil d'administration du Groupe des 78, et traduisant les vues exprimées vigoureusement par la récente conférence annuelle du Groupe sur ses politiques, je souhaite vous exhorter à maintenir et même à augmenter sans tarder le précieux soutien financier que votre gouvernement a mis à disposition pour aider les réfugiés de Palestine par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Comme vous le savez, le Canada, prolongeant une tradition multipartite établie il y a longtemps, a consacré 15 millions de dollars canadiens au financement de base de l'UNRWA à la fois en 2007 et en 2008, et, en réponse à des appels d'urgence en faveur des réfugiés en Cisjordanie et à Gaza, un montant supplémentaire de 10 millions de dollars en 2007, porté à 11 millions de dollars en 2008. Nous avons également fourni 2 millions de dollars chacune de ces deux années au titre de la réforme organisationnelle de l'UNRWA. Jusqu'à maintenant cette année, aucune contribution canadienne n'a encore été annoncée, à part une promesse spéciale de 3 millions de dollars en janvier, dans le contexte de la situation à Gaza. Bien que les États-Unis et l'Union européenne (de même que ses États membres) aient intégralement tenu leurs engagements cette année, et que les États-Unis aient fait une contribution supplémentaire d'urgence de 81 millions de dollars américains cet été, l'UNRWA est actuellement confrontée à un manque à gagner sans précédent de 16,8 millions de dollars américains dans son budget de base pour 2009. Si ce manque n'est pas comblé, cela va inévitablement affecter sa capacité de maintenir ses établissements d'éducation vitaux pour des centaines d'enfants réfugiés, les mesures de santé publique et l'aide aux groupes particulièrement défavorisés parmi les réfugiés, non seulement en Cisjordanie et à Gaza, mais aussi en Jordanie et au Liban. Toutes ces activités font une contribution importante à la stabilité sociale et offrent une solution de rechange aux idéologies extrémistes.

Nous estimons que la détérioration des conditions dans cette région et parmi les réfugiés justifie une action rapide de la part du Canada afin qu'il fasse sa part face à cette situation. De plus, une action en ce sens contribuerait à éviter que ne surgisse l'impression erronée que le Canada n'est pas pleinement d'accord avec les efforts cruciaux que fait le président Obama pour faire avancer la situation vers un règlement de la question israélo-palestinienne; en outre, elle permettrait de refléter une critique mal informée quant à l'existence d'un contraste entre le Canada et les appels actuels de l'Union européenne aux autres pays pour qu'ils honorent leurs engagements et contribuent financièrement à l'action future de l'UNRWA.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Richard Harmston

Président, conseil d'administration, Groupe des 78

/me

c.c : Michael Ignatieff, député, chef du Parti libéral;
L'honorable Jack Layton, député, chef du Nouveau Parti démocratique
Gilles Duceppe, député, chef du Bloc Québécois